

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 958 du 31 juillet 1963 :

n° 958

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 juillet 1963

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro

31 juillet 1963

### TEXTE INTÉGRAL

La prime de spécialité de menuisier est attribuée, à compter du 1er août 1963, au milicien dont le nom suit : — 2 classe Mohamed Miguil, mle 2588, 2e Cie de Milice, Tadjoura. La prime de spécialité de maçon est attribuée, à compter du 1er août 1963, au milicien dont le nom suit : 1re classe Ibrahim Farah, mle 2396, 2e Cie de Milice, Tadjoura.